



Calais

Caisse des Ecoles

Tél. : 03.21.46.62.67

Fax : 03.21.46.62.01

Mail : [caissedesecoles@mairie-calais.fr](mailto:caissedesecoles@mairie-calais.fr)

Réf : GC/CD

12/261

Recommandé avec AR

Objet : Agents de restauration scolaire  
Statut.

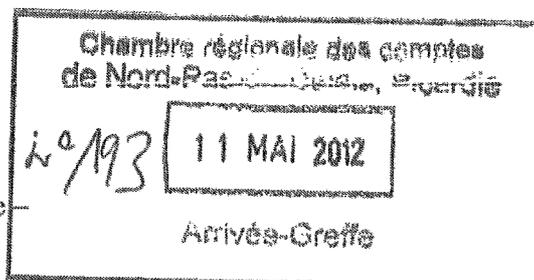
Réf : Votre lettre du 17 Avril  
2012-105.

Calais, le 23 Avril 2012

Madame Natacha BOUCHART  
Maire de la Ville de Calais  
Sénateur du Pas-de-Calais  
Présidente de la Caisse des Ecoles

À

Monsieur le Président de  
la Chambre Régionale des Comptes  
14, rue du Maréchal au Filé  
62012 ARRAS CEDEX



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier ci-dessus référencé par lequel vous portez à ma connaissance les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle de la gestion de la Caisse des Écoles.

La Caisse des Écoles s'était engagée à régulariser la situation des agents de restauration scolaire pour le 1<sup>er</sup> Juillet 2012. Cet échéancier sera respecté.

À cette date, les agents de restauration scolaire seront recrutés sur des emplois permanents d'adjoints techniques à temps non complet.

Il sera proposé au Conseil Municipal du 27 Juin 2012 la création de 53 postes d'adjoints techniques sur des temps de travail hebdomadaires annualisés (24h00 à 29h30). Les agents seront mis à disposition de la Caisse des Écoles par convention.

Je tenais à vous confirmer les dispositions prises par la Caisse pour régulariser la situation de ses personnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

